

## Ajustement pour 2016-2017

<b>Ajustement applicable aux taux compris dans le Recueil des tarifs de camionnage en vrac</b>				
Mois	Prix de référence 2016 0,933 \$ + 10 % (1,026 \$) 0,933 \$ - 10 % (0,840 \$) Prix de référence de 2017 0,861 \$ + 10% (0,947 \$) 0,861 \$ -10% (0,775 \$)	Prix moyen du carburant du mois précédent	Écart	Ajustement
Mai 2016	0,933 \$	0,796 \$	-14,64%	-1,33% <sup>(3.a)</sup>
Juin 2016	0,933 \$	0,819 \$	-12,22%	-1,33% <sup>(3.a)</sup>
Juillet 2016	0,933 \$	0,852 \$	-8,68%	0,00% <sup>(1)</sup>
Août 2016	0,933 \$	0,822 \$	-11,90%	0,00% <sup>(2.b)</sup>
Septembre 2016	0,933 \$	0,780 \$	-16,40%	-1,74% <sup>(2.a)</sup>
Octobre 2016	0,933 \$	0,800 \$	-14,26%	-1,74% <sup>(3.a)</sup>
Novembre 2016	0,933 \$	0,874 \$	-6,32 %	0,00% <sup>(1)</sup>
Décembre 2016	0,933 \$	0,922 \$	-1,18%	0,00% <sup>(1)</sup>
Janvier 2017*	0,861 \$	0,955 \$	10,92%	0,00% <sup>(2.b)</sup>
Février 2017	0,861 \$	0,949 \$	10,17%	0,00% <sup>(2.b)</sup>
Mars 2017	0,861 \$	0,922 \$	7,11%	0,00% <sup>(1)</sup>
Avril 2017	0,861 \$	0,925 \$	7,46%	0,00% <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Lorsque l'écart entre le prix moyen du carburant du mois précédent et le prix de référence est de 10 % ou moins, aucun ajustement n'est applicable.

<sup>(2)</sup> Lorsque l'écart entre le prix moyen du carburant du mois précédent et le prix de référence est de plus de 10 % et qu'il n'y avait pas d'ajustement le mois précédent ;

<sup>(a)</sup> L'ajustement calculé est applicable si celui-ci est de 1 % ou plus.

<sup>(b)</sup> Aucun ajustement ne s'applique si l'ajustement calculé est de moins de 1 %.

<sup>(3)</sup> Lorsque l'écart entre le prix moyen du carburant du mois précédent et le prix de référence est de plus de 10 % et qu'il y avait un ajustement le mois précédent ;

<sup>(a)</sup> L'ajustement du mois précédent est maintenu si l'écart entre l'ajustement calculé et l'ajustement du mois précédent est de moins de 1 %.

Ajustement applicable aux taux compris dans le Recueil des tarifs de sel et de calcium et le Recueil des tarifs de neige et de glace				
Mois	Prix de référence 2016-2017 0,772 \$ + 10 % (0,849 \$) 0,772 \$ - 10 % (0,695 \$)	Prix moyen du carburant du mois précédent	Écart	Ajustement
Mai 2016	0,772 \$	0,796 \$	3,16%	0,00% <sup>(1)</sup>
Juin 2016	0,772 \$	0,819 \$	6,09%	0,00% <sup>(1)</sup>
Juillet 2016	0,772 \$	0,852 \$	10,36%	0,00% <sup>(2.b)</sup>
Août 2016	0,772 \$	0,822 \$	6,48%	0,00% <sup>(1)</sup>
Septembre 2016	0,772 \$	0,780 \$	1,04%	0,00% <sup>(1)</sup>
Octobre 2016	0,772 \$	0,800 \$	3,63%	0,00% <sup>(1)</sup>
Novembre 2016	0,772 \$	0,874 \$	13,21%	0,00% <sup>(2.b)</sup>
Décembre 2016	0,772 \$	0,922 \$	19,43%	1,94% <sup>(2.a)</sup>
Janvier 2017*	0,772 \$	0,955 \$	23,70%	1,94% <sup>(3.a)</sup>
Février 2017	0,772 \$	0,949 \$	22,88%	1,94% <sup>(3.a)</sup>
Mars 2017	0,772 \$	0,922 \$	19,46%	1,94% <sup>(3.a)</sup>
Avril 2017	0,772 \$	0,925 \$	20,60%	1,94% <sup>(3.a)</sup>

<sup>(1)</sup> Lorsque l'écart entre le prix moyen du carburant du mois précédent et le prix de référence est de 10 % ou moins, aucun ajustement n'est applicable.

<sup>(2)</sup> Lorsque l'écart entre le prix moyen du carburant du mois précédent et le prix de référence est de plus de 10 % et qu'il n'y avait pas d'ajustement le mois précédent ;

<sup>(a)</sup> L'ajustement calculé est applicable si celui-ci est de 1 % ou plus.

<sup>(b)</sup> Aucun ajustement ne s'applique si l'ajustement calculé est de moins de 1 %.

<sup>(3)</sup> Lorsque l'écart entre le prix moyen du carburant du mois précédent et le prix de référence est de plus de 10 % et qu'il y avait un ajustement le mois précédent ;

<sup>(a)</sup> l'ajustement du mois précédent est maintenu si l'écart entre l'ajustement calculé et l'ajustement du mois précédent est de moins de 1 %

<sup>(b)</sup> l'ajustement calculé pour le mois est appliqué si l'écart entre l'ajustement calculé et l'ajustement du mois précédent est de 1 % ou plus et que l'ajustement calculé est de 1% ou plus